

LETTRE n° DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES



2016

GROUPE CGT

Point sur les travaux en cours

Vous trouverez sur l'intégralité des interventions de la CGT sur le site

www.cgtra.org

Commission 1 (économie) : Le Schéma Régional de Développement Economique Innovation et Internationalisation va constituer le premier schéma proposé par le nouvel exécutif, ses prérogatives économiques ont été renforcées par la loi Notre. La commission travaille « Une Ambition pour la nouvelle région » en recherchant un développement territorial harmonieux à travers l'action économique pour favoriser une économie au service des habitants.

Commission 2 (développement durable) : travail autour des biodéchets dans le cadre du plan régional de gestion des déchets.

Commission 3 (formation pro) : travail sur la relation emploi-formation en région, à partir de bassins d'emplois caractérisés par des problématiques. 6 bassins ont été identifiés, dont celui de Montluçon qui a fait l'objet d'une étude et d'audition in situ d'acteurs du territoire.

Commission 4 (territoires infrastructures) : travail sur une auto-saisine en amont de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) afin de proposer à l'Exécutif Régional, une méthode d'élaboration et les grands axes du schéma.

Commission 5 (inclusion santé) : travail autour de la santé des jeunes de 0 à 35 ans.

Commission 6 (enseignement sup recherche) : En préparation du schéma régional d'enseignement supérieur d'innovation, la commission travaille des préconisations. Le principal enjeu dans la nouvelle région Auvergne RA est l'équilibre de tous les territoires,

Commission 7 (culture sport) : en cours, un travail sur l'importance et l'utilité des festivals de toute taille, leur impact sur la culture dans les territoires, les retombées sur l'emploi, voire celles

économiques

Commission 8 (international) : thématiques sur les coopérations décentralisées en Afrique francophone au regard de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et ONG engagées dans une perspective de co-développement. Elle examinera comment les fonds européens peuvent y concourir et cherchera les voies d'une utilisation optimale des ressources existantes

Commission 9 (territoires ruraux) : En quoi les territoires ruraux représentent un patrimoine à partager. Les activités agricoles et forestières sont-elles une condition au développement économique, social et environnemental des territoires ruraux en Auvergne Rhône-Alpes ? Comment assurer, en complément du fruit de ces activités agricoles et sylvicoles, un ensemble de ressources d'un autre ordre permettant le développement des territoires ruraux ?

Commission 10 (évaluation) : A partir de deux axes : l'évaluation des travaux du CESER l'évaluation des politiques régionales, la commission travaille sur une méthodologie d'évaluation à partir des trames déjà existantes.

Groupe « Cadran » : L'objectif est la mise en place d'un tableau de bord avec des indicateurs couvrant les champs de l'économie, du social et de l'environnement de la région Auvergne Rhône Alpes.

Groupe « investissement » : Problématique stratégique et rôle des acteurs publics pour entraîner une dynamique d'investissement.